

**DECISION N°0012-2026 DU 19 MAI 2026  
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DES CANDIDATS A L'ELECTION DES  
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUTUELLE GENERALE  
DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ETAT DE CÔTE D'IVOIRE  
AU TITRE DU MANDAT 2026-2029**

-----

**LE COMITE ELECTORAL NATIONAL DE LA MUTUELLE GENERALE DES  
FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ETAT DE CÔTE D'IVOIRE,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le Règlement n°07/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA et l'ensemble des textes subséquents ;
- Vu** le décret n°73-176 du 27 avril 1976 portant création d'une Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- Vu** le décret n°2012-588 du 27 juin 2012 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale en abrégé AIRMS ;
- Vu** le décret n°2026-07 du 21 janvier 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2026-08 du 23 janvier 2026 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2026-84 du 04 mars 2026 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** l'arrêté n°4120/MEPS/CAB du 18 décembre 2025 relatif au report du processus de renouvellement des organes de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (MUGEF-CI) ;
- Vu** l'arrêté n°0006/MEPS/CAB du 07 janvier 2026 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité Électoral National de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'État de Côte d'Ivoire (MUGEF-CI) ;
- Vu** l'arrêté n°0009/MEPSFP/CAB du 05 février 2026 portant nomination des membres du Comité Électoral National pour le renouvellement des organes de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (MUGEF-CI), au titre du mandat 2026-2029 ;

- Vu** les statuts de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (MUGEF-CI) adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 juin 2018 ;
- Vu** le guide électoral de la MUGEF-CI adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2021 ;
- Vu** la décision n°0001-2026 du 16 février 2026 portant nomination des membres des Comités Electoraux Locaux ;
- Vu** la décision n°0003-2026 du 04 mars 2026 portant publication de la liste électorale nationale définitive pour l'élection des délégués au titre du renouvellement des organes de la MUGEF-CI pour le mandat 2026-2029 ;
- Vu** la décision n°0004-2026 du 04 mars 2026 portant fixation de la date et les modalités de dépôt des dossiers de candidature pour l'élection des délégués des sections électorales à l'Assemblée Générale au titre du renouvellement des organes de la MUGEF-CI pour le mandat 2026-2029 ;
- Vu** la décision n°0005-2026 du 19 mars 2026 déterminant les lieux et bureaux de vote pour l'élection des délégués de l'Assemblée Générale de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- Vu** la décision n°0006-2026 du 25 mars 2026 portant publication de la liste des candidats pour l'élection des délégués de l'Assemblée Générale de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire au titre du mandat 2026-2029 ;
- Vu** la décision n°0007-2026 du 02 avril 2026 portant organisation et fonctionnement des bureaux de vote pour l'élection des délégués de l'Assemblée Générale de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire au titre du mandat 2026-2029 ;
- Vu** la décision n°0008-2026 du 14 avril 2026 portant convocation du collège électoral pour l'élection des délégués de l'Assemblée Générale de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire au titre du mandat 2026-2029 ;
- Vu** la décision n°0010-2026 du 30 avril 2026 portant publication de la liste définitive des délégués élus pour l'Assemblée Générale de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire au titre du mandat 2026-2029 ;
- Vu** la décision n°0011-2026 du 13 mai 2026 portant convocation des délégués à l'Assemblée Générale électorale des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Contrôle de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire au titre du mandat 2026-2029 ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion du Comité Electoral National en date du 12 mai 2026 ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article 2 du guide électoral, les élections des membres des organes de la MUGEF-CI sont organisées par le Comité Electoral National.

**Considérant** qu'aux termes des dispositions des articles 29, 31 et 32 du guide électoral, les membres du Conseil d'Administration sont élus parmi les délégués à l'Assemblée Générale au plus tard 30 jours après la proclamation des résultats définitifs de l'élection des délégués.

Que les résultats définitifs de l'élection des délégués ayant été proclamés le **30 avril 2026**, le Comité Electoral National a fixé la date des élections des membres du Conseil d'Administration au **29 mai 2026**.

**Considérant** que du 05 mai 2026, date d'ouverture du dépôt des candidatures au 11 mai 2026, date de clôture, le Comité Electoral National a réceptionné huit (08) candidatures émanant de la liste SOLIDARITE SANTE.

**Considérant** qu'à l'examen par le Comité Electoral National, tous les dossiers de candidature sont conformes aux conditions prescrites par les articles 32 et 33 du guide électoral ;

Qu'il y a lieu de déclarer les huit (08) candidats de la liste SOLIDARITE SANTE annexée à la présente, retenus pour l'élection des membres du Conseil d'Administration du 29 mai 2026.

Qu'au regard de tout ce qui précède et après en avoir délibéré.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est retenue au poste de membres du Conseil d'Administration la liste de candidatures SOLIDARITE SANTE annexée à la présente décision.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée sur le site internet de la MUGEF-CI.

Fait à Abidjan, le **19 mai 2026**

**Pour le Comité Electoral National de la MUGEF-CI  
La Présidente**



**KONE Colette Epse KONE**  
Administrateur du Travail et des Lois Sociales  
Officier de l'Ordre National  
Présidente du Comité Consultatif de la Mutualité  
Sociale de l'UEMOA

**Ampliations**

- MEPSFP (CAB)	01
- MIS (CAB)	01
- MJDH (CAB)	01
- MEFPMA (CAB)	01

**ANNEXE :**

**LISTE SOLIDARITE SANTE**

N°	NOM ET PRENOMS	COLLEGE ELECTORAL
1	<b>GNOGBO PAUL</b>	COLLEGE ELECTORAL DES EMPLOIS DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION
2	<b>EKOUN KOUASSI</b>	COLLEGE ELECTORAL DES EMPLOIS DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION
3	<b>AKPESSE ESSO GUILLAUME</b>	COLLEGE ELECTORAL DES EMPLOIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
4	<b>TOUALI TIEKO BORIS CREPIN</b>	COLLEGE ELECTORAL DES EMPLOIS A CARACTERE ADMINISTRATIF, JURIDIQUE, DIPLOMATIQUE, DU CORPS DE LA MAGISTRATURE ET DU CORPS PREFECTORAL
5	<b>CAMARA MASSAWELE PAUL</b>	COLLEGE ELECTORAL DES EMPLOIS DE GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE
6	<b>SAHOUI YVES FLORENTIN</b>	COLLEGE ELECTORAL DES EMPLOIS DES AFFAIRES SOCIALES, DE PRODUCTION LITTERAIRE, ARTISTIQUE
7	<b>YA N'GUESSAN</b>	COLLEGE ELECTORAL DES RETRAITES ISSUS DES COLLEGES PRECEDENTS
8	<b>KONAN KOUASSI DENIS</b>	COLLEGE ELECTORAL DES RETRAITES ISSUS DES COLLEGES PRECEDENTS